

LE MESSAGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest (C. F. T. C.)

LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDÉE - VIENNE - DEUX-SÈVRES

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air — NANTES

Mort du Maréchal Foch

Le maréchal Foch vient de mourir. « Avec lui, déclare M. Baldwin, premier ministre de la Grande-Bretagne, disparaît l'un des plus grands soldats de tous les temps, une grande âme et un grand chrétien. » Jamais parole ne fut plus vraie.

Le maréchal Foch fut un grand chef, l'un des plus grands soldats de tous les temps. Il posséda au plus haut degré les qualités dominantes des grands capitaines : l'intelligence, de la volonté.

Par là même un nouveau démenti formel est infligé au trop fameux Renan qui, parlant des « funestes effets du catholicisme sur le développement du cerveau », disait : « Un élève des Jésuites ne sera jamais un officier susceptible d'être opposé à un officier prussien. »

Foch avait dit lui-même : « La victoire va toujours à ceux qui la méritent par la plus grande force de volonté et d'intelligence. » Il sut confirmer cette vérité par des exemples éclatants.

Intelligence. Il avait étudié tous les grands capitaines de l'histoire. Il connaissait dans leurs détails toutes les grandes batailles. Il sut adapter ces connaissances de personnalités et de faits d'un autre temps aux exigences des batailles nouvelles. Son robuste bon sens, la précision et la clarté de ses vues, le maintien en toutes circonstances, si délicates fussent-elles, à la hauteur de sa tâche.

Volonté. Il ne se décidait qu'après mûre réflexion, mais une fois sa décision prise, il menait ses opérations avec une énergie indomptable et une ténacité inflexible. « L'empereur Guillaume, déclara-t-il à l'un de ses généraux, a dit qu'il entrerait dans Ypres. Il n'y entrera pas... parce que je ne veux pas qu'il y entre. » Sa volonté était implacable.

Grâce à ces qualités maîtresses, il sut se hausser au niveau des plus grands hommes de guerre de l'histoire. Et à ceux qui sont tentés encore de dire que Foch a eu de la chance, le général allemand Kadisch, dans le *Berliner Tageblatt*, rappelle le mot du vieux Moltke : « A la longue, seul l'homme de valeur a de la chance. »

Le maréchal Foch fut une grande âme. Le monde entier rend hommage à la noblesse de son caractère, à sa droiture, à sa loyauté, à sa modestie, à son abnégation. « Le plus grand chevalier des temps modernes », comme l'appelaient ces journaux, un journal anglais, montra au plus haut point sa grandeur d'âme, le jour où, dédaignant la vaine gloire d'une entrée triomphale en Allemagne, après en avoir écarté toutes les armées, il décida, pour épargner de nouveaux sacrifices d'hommes, de s'en tenir à signer l'armistice demandé par l'Allemand. Combien oseraient affirmer qu'ils auraient agi ainsi ?

« Pour gagner la victoire, avait-il dit à Clémenceau, il faudra sacrifier 50.000 hommes. Qu'est-ce que la gloire humaine auprès de 50.000 hommes à précipiter dans la mort ? J'accepte l'armistice immédiat. »

« Il aurait pu, écrit la *Gazette de Voss*, de Berlin, en faisant trainer en longueur les négociations sur l'armistice, transférer, pour sa propre gloire, la défaite allemande en une catastrophe. Il a résisté à cette tentation, et, plus que tous les exploits militaires, sa déclaration que l'effusion de sang ne devait pas durer une minute de plus qu'il ne fallait pour assurer la victoire mérite qu'on rende hommage à sa mémoire. »

« Comparativement à la manière dont se comportèrent les généraux allemands vaincus, écrit de son côté la *Welt am Montag*, les manières du vainqueur peuvent être qualifiées de douces. »

Quels plus beaux témoignages que ces témoignages de l'ennemi envers « celui qui fit la guerre en aimant passionnément la paix ! »

Foch fut un grand chrétien. Depuis sa tendre enfance jusqu'à sa mort, il accomplit régulièrement, simplement, sans ostentation, ses devoirs religieux. Sur les champs de bataille, il avait coutume de se retirer chaque jour quelques instants dans l'église ou la chapelle la plus proche, pour se recueillir et prier Dieu. Et le dimanche, on le voyait à l'église, assistant à la sainte messe au milieu des simples fidèles de l'endroit. Il trouvait dans sa foi la plus profonde force inspiratrice.

Tout le monde, autour de lui, respectait ses convictions religieuses. Clémenceau lui-même, malgré son incroyance,

un jour qu'il était venu au Grand Quartier Général, ayant appris que le maréchal Foch était à la messe, ne voulut pas qu'on le dérangeât et attendit patiemment la fin de l'office pour le voir.

« Laissez-le, avait-il dit, ça lui a trop bien réussi jusqu'à présent. »

Le maréchal Foch avait souvent redit, au cours de la campagne, les paroles que Jeanne d'Arc avait prononcées devant l'aéropage de Poitiers : « En nom Dieu, les gens d'armes batailleront, et Dieu donnera la victoire. »

Et après cette victoire, c'est Dieu qu'il remercia « d'avoir béni nos efforts, dans la plus juste des causes, Dieu qui veut la grandeur de la France par l'union de tous les Français. »

« Quand, dans un moment historique, dit-il, une vue claire est donnée à un homme, et que, par la suite, il se trouve que cette vue claire a déterminé des mouvements énormes de conséquences dans une guerre formidable, j'estime que cette vue claire vient d'une force providentielle entre les mains de laquelle on est un instrument. »

« Je n'ai jamais douté de mon étoile, du talent de mes généraux, de la vaillance de nos merveilleux poilus. Mais aussi, j'ai toujours compté sur le Dieu des armées, j'ai toujours attendu de lui la victoire. »

D'un autre côté, ce fut avec la soumission la plus entière à la volonté de Dieu qu'il accueillit la nouvelle de la mort de son fils, puis celle de la mort de son gendre, tous deux tombés au champ d'honneur.

A l'encontre de ce que pensent tant d'esprits forts, à savoir que les hommes qui atteignent un niveau supérieur arrivent à délaissier la religion, comme on abandonne quelque chose d'inutile, Foch a perçu lui-même à son tour et a montré une fois de plus qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la religion du Christ et la science de la vie.

Inclinons-nous avec respect et vénération sur la tombe de ce grand Français, et efforçons-nous, à son exemple, d'être, chacun dans son milieu, chacun selon sa mesure :

Des chrétiens convaincus,
Des âmes fortes,
Des militants — et si possible des chefs —
avertis et infatigables.

A. B.

SOUSCRIPTION

pour les familles de nos Camarades d'Halluin

Nous avons signalé, dans notre numéro de Mars, le dénuement profond dans lequel se trouvent un millier de familles ouvrières chrétiennes d'Halluin, par suite de la grève qui, depuis plus de six mois, existe dans cette localité. Malgré une demande d'arbitrage faite par les Syndicats libres et qui a été repoussée, le conflit subsiste toujours.

Nous avons reçu pendant le mois de mars :

Union Régionale de l'Ouest, 2^e versement, 50 fr.; Syndicat des Employés (hommes) de Nantes, 50 fr.; (dames), 25 fr.; M^{lle} Drouart, 5 fr.; anonyme, 10 fr.; M. Duhamel, 10 fr.; M. Faudray, 10 fr.; M. Debacq, 10 fr.; M. Ricordel, 5 fr.; M. Lesturgeon, 5 fr.; M. Pressensé Gustave, 5 fr.; Quête faite à une conférence sur les Assurances Sociales à N.-D. de Toutes-Aides, par M. Buerne, 105 fr. 35; Association des Chefs de Famille de N.-D. de Toutes-Aides, 40 fr.; M. Guérin Georges, 5 fr.; M. Mathorel, 25 fr.; M. Oheix, 15 fr.; M. Clergeau (rue Ernest-Légouvé), 10 fr.; M. Lecomte, 10 fr.; M^{lle} Roy, 20 fr. Total, 415 fr. 35. — Liste précédente, 135 fr. — Total général, 550,35.

Nous faisons un nouvel appel à nos lecteurs, aux syndiqués et à tous les syndicats de l'Union Régionale, en faveur de cette souscription, qui est toujours ouverte.

Prière d'adresser les dons, 6, rue de Bel-Air, ou les verser au compte postal N° 318, M. Buerne, 6, rue de Bel-Air, Nantes.

Élections Prud'homales en 1929

Nous rappelons à tous les syndiqués, à tous nos amis (hommes et dames), employés ouvriers, que c'est du 1^{er} au 20 avril qu'ils doivent se présenter à la Mairie (bureau des élections) pour s'assurer de leur inscription sur les listes électorales prud'homales. En novembre prochain des élections doivent avoir lieu pour le renouvellement de la moitié des Conseillers Prud'hommes. Pour que nos candidats obtiennent le succès, comme aux élections dernières, il faut voter et pour voter il faut être inscrit. Il est donc de la plus haute importance que chacun veuille bien faire ce petit effort que nous demandons.

Conditions à remplir pour être inscrit sur les listes professionnelles :

Hommes : être âgés de 25 ans et être inscrit sur les listes politiques.

Dames : (voir les conditions ci-contre dans la chronique des Syndicats féminins.

Tous renseignements sont donnés aux Permanences des différents syndicats, 6, rue de Bel-Air.

La Représentation des Syndicats Chrétiens

M^r Marcellin Armand, secrétaire général du syndicat des Employés de Paris, vient d'être élu vice-président du Conseil des Prud'hommes de la Seine (section commerce) par 22 voix sur 24.



M. MARCELLIN ARMAND

En Alsace-Lorraine, pour les Elections aux trois offices supérieurs chargés des Assurances Sociales, 60 syndiqués chrétiens ont été élus contre 33 ecclésiastiques et 55 communistes.

Crédit Immobilier Familial de Nantes

Application des Lois Ribot et Loucheur

Tous nos syndiqués savent que l'immeuble syndical abrite « La Maison Familiale », Société de Construction d'H.B.M. dont déjà plusieurs ont utilisé les services.

Pour étendre son rayon d'action il fallait créer à côté et se juxtaposant à elle, un organisme de prêt, c'est-à-dire un Crédit Immobilier qui, avec les facilités données par les lois Ribot et Loucheur, pourrait donner une impulsion plus vive aux H.B.M. par les prêts qu'il pourrait faire. Il viendrait ainsi compléter nos services d'H.B.M., car alors nous aurions : 1^o Société de Crédit Immobilier pour les prêts et 2^o Société de Construction pour les personnes désirant confier à « La Maison Familiale » l'édification de leurs maisons.

En conséquence, nous avons le plaisir d'annoncer à tous nos syndiqués et aussi à tous ceux qui ne le sont pas, la création de la Société : *Le Crédit Immobilier Fa-*

milit de Nantes, au capital de 500.000 fr. L'Assemblée générale constitutive a eu lieu le 7 mars et dès maintenant la Société peut procéder à l'étude des dossiers et des demandes.

Ces deux Sociétés : *La Maison Familiale* d'une part ; *Le Crédit Immobilier Familial de Nantes*, d'autre part, sont ouvertes à tous, sans exception aucune.

Que ceux qui voient la possibilité de construire la maison de leur rêve n'hésitent pas un seul instant et qu'ils s'adressent au n° 6, rue de Bel-Air, ils y trouveront tous les renseignements qu'ils pourront désirer.

Les bureaux sont ouverts tous les jours non fériés, lundi excepté, de 9 h. à 12 heures et de 14 h. à 16 h. 1/2 et sur rendez-vous, si ces heures ne conviennent pas.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CES DEUX SOCIÉTÉS

La Maison Familiale. — Président, M. Bouron Jean ; vice-présidents, MM. Billot Henri et Désormeaux Louis ; secrétaire, M. Magimel Léger ; administrateurs, MM. Albouy Lucien, Beillevaire Alphonse, Lecarpentier Henri, Sautel Albert, Viau Amand.

Secrétaire général, Léon Buerne ; secrétaire administratif, Reminieras ; Commissaires aux comptes, Joseph Rellet, Julien Trémoureux.

Le Crédit Immobilier Familial de Nantes. — Président, Billot Henri ; vice-président, Foulon Paul ; secrétaire, Magimel Léger ; administrateurs, Bouron Jean, Buerne Léon, Lecarpentier Henri ; administrateur délégué, Léon Buerne ; commissaire aux comptes, MM. Julien Trémoureux, Joseph Rellet ; conseiller technique, M. J. Nau, architecte.

Les Syndicats Chrétiens ET LA Tentative obligatoire de Conciliation DANS LES Conflits collectifs du Travail

La C. F. T. C. rappelle que dès ses Congrès de 1919 et 1920, elle s'est prononcée en faveur de la conciliation et de l'arbitrage dans les conflits collectifs du travail. Depuis lors, elle a toujours prouvé sa fidélité aux principes de paix sociale et de collaboration, dans la justice et la dignité, qui se trouvent à la base du syndicalisme chrétien.

Les groupements confédérés ont eu maintes fois l'occasion de constater que des éléments patronaux, cependant eux-mêmes associés et syndiqués de façon puissante, refusent d'entrer en discussion ou même en conversation avec les Syndicats d'ouvriers ou d'employés.

La C. F. T. C. demeure persuadée que la solution de tels problèmes doit être cherchée dans une organisation professionnelle complète, depuis les Conseils d'établissements jusqu'à la représentation nationale et internationale des intérêts économiques, en passant par les Commissions mixtes et les Conseils régionaux du travail.

En l'état actuel, le projet du gouvernement amènerait un progrès certain en rendant obligatoires les échanges de vues qui peuvent prévenir ou dirimer un conflit ; il est nécessaire, comme le prévoit le projet, que l'intervention des Syndicats professionnels soit, dans tous les cas, permise et facilitée, ces groupements fournissant des éléments de compétence, de pondération et de responsabilité qui ne pourraient se rencontrer ailleurs.

Congrès National DE LA Fédération Française des Syndicats d'Employés Catholiques

La Fédération française des Syndicats d'employés catholiques vient de tenir, le dimanche 10 mars, son Congrès annuel, sous la présidence de M. Alfred Despont, président.

Le rapport moral, présenté par M. Marcel Poimbeuf, secrétaire général, a fait ressortir l'action continue et multiforme du Centre fédéral et des Syndicats adhé-

SALLE SAINT-MICHEL — DIMANCHE 7 AVRIL 1929

Grande Matinée Artistique

au Profit des Œuvres de l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens

« Les Vivacités du Capitaine Tic »

Comédie en 3 actes, de LABICHE et MARTIN

Avec les gracieux concours de

MM. Kerner, Pellerin, Sauvaget, Caillaud, Godin
Mlles Lucas, Chassé, Rihel

Prix des Places : Premières : 3 fr. Deuxièmes : 2 fr. Enfants : 1 fr. On peut retenir ses places à la Permanence, 6, rue de Bel-Air. Coût : 0 fr. 25.

Lever du rideau à 16 h. 30.

Qu'on se le dise ! Et que l'on fasse le plus de propagande possible, chacun dans son milieu, pour cette matinée, préparée avec soin par nos dévoués organisateurs et organisatrices, et exécutée par des artistes de tout premier rang, soit un véritable succès et contribue à l'amélioration des œuvres nombreuses de nos syndicats.

rents pour l'application des lois sociales existantes et l'établissement de nouveaux textes, ainsi que pour la mise en œuvre de tous les moyens de défense et de protection des intérêts des employés. De fréquentes et utiles interventions ont été opérées auprès du ministère du Travail, aux enquêtes duquel il a été, par ailleurs, très régulièrement et consciencieusement répondu. Des accords ont été passés en plusieurs villes avec les organisations de commerçants pour la réglementation pratique des huit heures, de la semaine anglaise et du repos dominical. Des relèvements d'appointements, dont certains furent vraiment importants, ont été obtenus à la suite de l'envoi de cahiers de desiderata ou du fait de démarches particulières. Dans les différents Conseils et Comités auxquels sont appelés à participer les travailleurs, de nouveaux succès ont été enregistrés. Le diplôme d'expert-comptable, domageable sous sa forme actuelle aux professionnels authentiques, a fait l'objet de travaux et de démarches qui devront être continués jusqu'à complète satisfaction. Des rapports excellents ont été entretenus avec le Bureau International du Travail et la Fédération Internationale des Syndicats chrétiens d'employés.

Après la suite du rapport financier de M. Charles Muller, ont été envisagés les moyens de fournir au Secrétariat fédéral des possibilités accrues de propagande et d'intervention.

Prenant acte des considérations et des arguments fournis par M. Georges Forestier au cours de son rapport sur l'activité des voyageurs et représentants au sein de la Fédération, le Congrès a décidé la constitution d'un organisme national chargé spécialement des intérêts de cette importante catégorie professionnelle.

Mlle Germaine Guillaume avait été chargée de traiter la question des abus en matière d'embauchage. Elle insiste particulièrement sur ce qu'a d'anti-social et, en définitive, de nuisible aux intérêts des patrons et des employés l'habitude qui tend malheureusement à se généraliser dans certaines professions, d'accords occultes entre chefs d'entreprises tendant à ne pas prendre de personnel sortant de maisons similaires. Elle n'eût pas de peine à démontrer que des mesures de ce genre, dont la véritable raison d'être est de comprimer arbitrairement les salaires, entraînent par répercussion le recrutement et la formation de professionnels d'élite. Elle fit observer que les abus signalés dans son rapport peuvent être combattus par une réglementation légale adéquate, mais que la plupart seraient supprimés du fait de la mise en vigueur de la proposition de loi sur le statut légal des employés, élaboré par la Fédération.

VŒUX

émis par le Congrès national de la Fédération française des Syndicats catholiques tenu à Paris le dimanche 10 mars 1929.

Considérant,

a) Que le travailleur est en droit d'attendre de la profession des conditions de travail basées sur l'équité et qui lui permettent une vie normale ;

b) Que l'injustice causée par les abus qui se produisent à l'embauchage a une répercussion sur toute une période de la vie de travail de l'employé ;

c) Que ces abus, par l'état d'esprit qu'ils créent chez ceux qu'ils atteignent, nuisent grandement à la collaboration que nos organisations désirent vivement voir s'établir de plus en plus entre employeurs et employés ;

d) Que nos Syndicats ont pour but de promouvoir des conditions de travail basées sur la justice et la charité, et qu'ainsi ils ont le devoir très net de travailler à supprimer ce qui s'oppose à cette fin.

Le Congrès exprime les vœux suivants : Que des conventions collectives soient passées entre Syndicats patronaux et Syndicats d'employés pour déterminer les conditions d'établissement du contrat de travail ;

Qu'un règlement légal intervienne pour interdire les accords secrets entre patrons, tendant à empêcher l'embauchage de tout employé sortant d'une maison similaire, et que des sanctions soient prévues contre les contrevenants ;

Que le statut légal des employés soit voté le plus rapidement possible, étant donné la solution qu'il apporterait aux différents dommages causés à l'employé en matière d'embauchage et la protection que, d'une manière générale, il assure à la profession.

REUNIONS DU MOIS

Dimanche 7 avril, à 10 heures, salle Léon XIII, assemblée générale de la Société de Secours Mutuels des Travailleurs chrétiens.

Mardi 9 avril, à 19 heures, réunion des Conseils de l'Union Nantaise et de l'Union Régionale de l'Ouest.

Vendredi 12 avril, à 20 heures, réunion du Conseil syndical du Syndicat des employés de commerce.

Dimanche 21 avril, à 10 heures, salle Léon XIII, 1^{re} séance d'Etude intersyndicale pour tous les syndicats de l'Union Nantaise (hommes et dames). Conférence par le président de l'U. N., M. Léon Buerne, « La Loi des Assurances Sociales », son application.

Dimanche 28 avril, à 10 heures, salle Léon XIII, assemblée générale du Syndicat des employés du commerce et de l'industrie. Des convocations indiquant l'ordre du jour seront envoyées aux syndiqués.

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS ET LE MEILLEUR MARCHÉ

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie
6, rue de Bel-Air, Nantes

NECROLOGIE

Nous apprenons le décès de Mme Baron, belle-mère de notre ami et conseiller syndical, M. Antoine. Nous lui adressons, ainsi qu'à Mme Antoine et à ses enfants, toutes nos sincères et chrétiennes condoléances, et es assurons de notre bien vive sympathie.

Le 14 mars est décédé notre camarade Jean Redureau, 12, rue Léon-Jamin, syndiqué depuis 1925. Nous le recommandons aux prières de tous les syndiqués. Une messe sera dite à ses intentions le 15 mai, à 8 heures, en l'église Saint-Similien.

Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement
6, rue de Bel-Air

MARIAGE

M. Alfred Bailhache, syndiqué, et Mlle Solange Penard.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée le 6 avril, en l'église Saint-Similien, à 11 heures.

Section des Dames

Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie
6, rue de Bel-Air
Tél. 120-71

Élections au Conseil des Prud'hommes

Nous vous prions instamment de vouloir bien préparer d'urgence votre inscription sur la liste des élections au Conseil de prud'hommes.

Pour prendre part à ces élections, il faut : être Française, être âgée de 25 ans, exercer depuis trois ans la profession d'employée ou ouvrière.

Formalités à remplir :

- 1° Vous procurer votre bulletin de naissance ;
- 2° Vous procurer un certificat patronal constatant trois années de profession nettement déterminée (vendeuse, comptable, steno-dactylo) ;
- 3° Vous présenter, munie de ces pièces, au commissariat de police de votre quartier. Le commissaire vous remplira le certificat que la mairie nous a remis à nous-mêmes (le demander au Syndicat).

Rapporter toutes ces pièces avant le 15 avril, dernier délai, au siège du Syndicat, où l'on s'occupera de vous faire inscrire à la mairie.

Faites de la propagande autour de vous : le succès que les Syndicats chrétiens ont remporté en nommant MM. Foulon et Riordel doit nous encourager encore pour les prochaines élections. Recommandez à toutes les professionnelles que vous connaissez de se faire inscrire, qu'elles soient syndiquées ou non, la qualité de syndiquée n'étant pas exigée pour ces élections.

La présidente du Syndicat,
E. DROUART.

Cercles d'Études du 3 Mars 1929

Nous avons eu une petite causerie, relative à des passages extraits d'une brochure intitulée « Les Elections Municipales ».

M. Mathorel, si documenté sur les questions sociales, avait bien voulu nous choisir le sujet, qui peut sembler hors de notre portée, mais sachons en effet, qu'à l'heure actuelle, il n'est pas permis à la femme d'ignorer certains rouages administratifs, importance des élections municipales et la répercussion qu'elles peuvent avoir sur la vie de la cité toute entière.

Jusqu'à présent, en France, le rôle de la femme est bien effacé dans certaines questions, et si nous ne revendiquons pas le droit de porter notre bulletin à l'urne et de choisir notre candidat, il n'en est pas moins vrai que dans notre foyer intérieur nous pouvons être aptes à juger et, par là même, à choisir.

Voici quelques phrases relevées au cours de cette causerie, traitant surtout de l'importance des élections municipales :

A) Au point de vue de la Morale. — Le Maire, élu par le Conseil municipal, est le défenseur de la moralité et de l'ordre public ; à lui incombe le maintien du bon ordre et de la paix dans tous les rassemblements et lieux publics, quels qu'ils soient.

Par les contrats d'affermages qu'ils passent au nom de la commune, les maires ont une grande influence sur les théâtres, iosques, affiches, étalages. Ils peuvent profiter en faveur de l'amélioration de moralité publique.

B) Au point de vue de la Famille. — Les municipalités sont les grandes dispensatrices de bienfaits sociaux, résultant de lois élaborées et votées depuis quelques années seulement.

C'est le Conseil municipal qui statue en premier ressort sur les différents secours à accorder aux familles, particulièrement aux familles nombreuses (allocations : pour charges de famille, pour repos de la femme lors de la maternité, primes de natalité, d'allaitement ; déduction de base de la contribution mobilière, allocation compensatrice des droits d'octroi, tarifs de faveur pour l'eau, le gaz, l'électricité, les transports en commun, etc.)

C'est le Conseil municipal qui prend les délibérations en ce qui concerne les prêts, subventions, versements, etc., favorisant la construction des habitations à bon marché pour familles nombreuses.

On voit par ces exemples quel rôle jouent les Municipalités à l'égard des familles, quelle influence elles exercent par ce seul fait et de quelle importance est le choix des élus municipaux.

Et, si nous nous sommes étendus plus longuement sur le rapport des Municipalités et des familles, c'est que toute femme doit savoir quels sont ses droits et doit être à même de rendre service dans son entourage immédiat, en donnant des indications permettant à la famille y ayant droit de bénéficier des avantages conférés par les lois.

C) Au point de vue de la Religion. — Depuis les lois de la séparation des Églises et de l'Etat, les Municipalités ont de fréquents contacts avec les questions relevant du domaine religieux.

Il dépend des Municipalités de bien ou mal entretenir les édifices du culte, les meubles les garnissant, et les presbytères.

« Les cérémonies, processions et autres manifestations extérieures d'un culte continu à être réglées en conformité des art. 96 et 97 de la loi du 5 avril 1884. » Le libre exercice du culte extérieur peut donc se trouver souvent en conflit avec les arrêtés des maires.

Ce résumé prouve combien il est important d'être des Municipalités bienveillantes ou même simplement équitables envers la religion, et non des Municipalités animées d'un esprit sectaire, étroit et taquin.

D) Au point de vue de l'École. — Si la Municipalité doit se montrer bienveillante pour procurer le bien-être matériel aux écoles publiques, elle peut également user de bienveillance à l'égard des écoles secondaires libres en leur accordant des subventions.

De même, le Conseil municipal peut donner aux enfants pauvres fréquentant une école quelconque, des secours : vêtements, chaussures, nourriture, argent, fournitures classiques, etc. Il peut subventionner une garderie, un patronage, une Société de gymnastique, etc.

En un mot, sauf pour les écoles primaires libres elles-mêmes, le Conseil municipal impartial et équitable a une grande liberté dans ses subventions et peut acquiescer ainsi une heureuse influence.

E) Au point de vue de l'Assistance. — Une des plus belles prérogatives de la Municipalité est l'assistance médicale gratuite, l'assistance aux vieillards, aux infirmes, aux incurables, aux indigents valides, en un mot à tous ceux qui souffrent, d'autant que la commune peut avoir des hôpitaux et des hospices, des offices d'habitations à bon marché, des dispensaires d'hygiène sociale et de préservation antituberculeuse, etc., qui constituent des établissements publics communaux.

C'est le Conseil municipal délibérant en Comité secret qui arrête la liste des ayants droit aux secours ci-dessus énumérés.

F) Au point de vue de l'Administration. — On peut dire que la commune est la base même de l'Administration et qu'on tend de plus en plus à confier aux Municipalités, et particulièrement aux Maires, au point de vue des surcharges, des fonctions administratives. On peut en juger par les attributions énumérées ci-dessous :

- ATTRIBUTIONS DU MAIRE :**
- Il est officier de l'état civil, officier de la police judiciaire, il représente le pouvoir central. Il choisit, surveille et renvoie les fonctionnaires municipaux tel que le Secrétaire de Mairie, dont la fonction est devenue si importante ;
 - Il gère le domaine privé de la commune.
 - Il exécute les décisions du Conseil municipal, etc.
- ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :**
- Il vote le budget de la commune, les impôts communaux, les emprunts ; il peut établir diverses taxes ;
 - Il a dans ses attributions tout ce qui concerne les rues, places, promenades, jardins publics, champs de foire, courses ;
 - Il prend la décision sur les travaux communaux à exécuter ;
 - Il contrôle les bureaux de bienfaisance, les hospice et hôpitaux communaux, la caisse des écoles primaires ;
 - Il administre le patrimoine communal ;
 - Il délibère sur les comptes d'administration qui lui sont annuellement présentés par le maire ;
 - Il émet des vœux sur les questions d'intérêt local ;
 - Il désigne les titulaires de nombreuses fonctions, les unes politiques, les autres administratives, telles que : maires, adjoints, délégués sénatoriaux, membres des commissions des listes électorales, des commissions administratives des bureaux de bienfaisance, des bureaux d'assistance, des hospices, des comités de syndicat des communes, des conférences intercommunales, etc.
 - De tout ce qui précède, on a l'impression que les Municipalités sont en contact incessant avec les citoyens dans leur vie privée, familiale, professionnelle, religieuse, sociale, politique. Leur influence est pour ainsi dire quotidienne.

C'est bien là ce qui fait l'importance et l'enjeu des élections municipales.

Et là le rôle de la femme — car elle en a un — consiste à convaincre les siens électeurs qu'ils doivent voter et que ce devoir du citoyen est un honneur.

M. Mathorel nous a ensuite fort intéressés en nous donnant de nombreux renseignements se rattachant aux élections municipales de notre région, sur la procédure des délibérations et sur le fonctionnement des services administratifs dont il a été témoin. Il nous démontra que les critiques faites à ce sujet sont bien des fois injustifiées ou exagérées.

Kermesse

La kermesse aura lieu le 26 mai 1929.

Séance Récréative

Nous sommes heureux d'annoncer que la Commission des Fêtes donnera le 14 avril, à 16 heures, Salle Saint-Michel, 6, rue de Bel-Air, la charmante et spirituelle comédie de G. Bossis : *Le Ramasseur de Braïse*.

Tout le monde se souvient du succès remporté par nos actrices, le 30 septembre. Venez donc une fois de plus les applaudir et amenez-y tous vos amis.

Séance d'Étude Intersyndicale

Dimanche 21 avril, Salle Léon XIII, 6, rue de Bel-Air, à 10 heures, 1^{re} séance d'étude intersyndicale. Sujet : « La loi des Assurances sociales », son application, par M. Léon Buerné, président de l'Union Nantaise.

Toutes les syndiquées sont instamment priées d'y assister.

Famille Syndicale

Nous recommandons à vos prières :

Mlle Jeanne Guihard, du groupe des Hermines, pieusement endormie dans la paix du Seigneur le 14 avril dernier.

Mme Vinet, syndiquée.

M. Régnier, père de Mlles Marie et Alice Régnier.

M. Jean Toublanc, grand-père de Mlle Rousseau.

Et Mme Ramé, grand-mère de Mlle Morel.

Nous assurons nos amies et leurs familles de notre bien vive sympathie, et nous leur offrons nos chrétiennes condoléances.

Syndicat de l'Aiguille

Le dimanche 28 avril, à 5 heures, aura lieu, rue de Bel-Air, une Assemblée générale, à laquelle sont invitées, et très instamment, les syndiquées des deux sections. L'ordre du jour comporte des questions importantes, parmi lesquelles celle de la promenade annuelle et celle de plus en plus actuelle des assurances sociales. Cette dernière intéresse la plupart de nos syndiquées : aussi serions-nous heureux qu'elles viennent en très grand nombre recevoir les éclaircissements nouveaux qui leur seront donnés, et les résolutions pratiques qui leur seront inspirées. Les jours, les mois passent, et il n'est que temps d'envisager sérieusement l'obligation qui s'impose à chacune d'entre elles d'adhérer sans retard à la « Mutuelle Familiale de la Loire-Inférieure ».

Elles se souviendront aussi que le dimanche 5 mai, dans la salle des fêtes des Travailleurs chrétiens, sera donnée une matinée récréative, à laquelle toutes sont invitées, ainsi que leurs familles. La section Sainte-Anne qui l'organise, cette année en prépare consciencieusement le programme, auquel figurent les pièces les plus intéressantes et les plus variées. Ouverture des portes à 4 heures.

C'est avec émotion que les membres du bureau de la section Sainte-Anne adressent leurs sincères remerciements à tous ceux et celles qui ont bien voulu contribuer au succès de leur vente de charité. Grâce à l'activité des organisatrices et à la générosité de leurs amis, elles pourront encore cette année soulager bien des misères et venir en aide à bien des infortunées. Que tous en soient remerciés et récompensés par Celui qui a promis de bénir les âmes dévouées aux pauvres, « ses membres souffrants ».

A propos du Congrès de l'U.R.

Nos jeunes ont été représentés au Congrès d'Angers. On nous communique de « L'Herminette » leurs impressions. Comme elles sont susceptibles de vous intéresser, les voici :

Notre Groupe des Jeunes vient de faire figure dans le monde syndical, si je puis ainsi parler, en se faisant représenter au 6^e Congrès Régional de l'Ouest, qui s'est tenu à Angers, le 22 février dernier.

Le matin de ce jour, tandis que, frileux, Nantes était encore endormie sous un manteau ouaté de neige... après un long sifflement, quelques gémissements, un train s'ébranla, emportant toute une déléguée syndicale au sein de laquelle vous eussiez reconnu, chères Hermines, trois des vôtres.

« Eh ! oui. Trois jeunes, un peu épouvantés, avouons-le, de l'aventure dans laquelle elles s'engageaient. Congrès Régional de l'Ouest ! Est-ce que ces mots solennels ne semblent pas faits, tout exprès, pour effrayer des esprits de vingt ans, et les

Congrès régionaux ne sont-ce point de ces graves réunions où de graves personnes discutent de non moins graves questions ? Tandis donc que, monotone, le train roulait, roulait toujours... tandis que succédait la campagne à la ville, les bourgs à la campagne, tous confondus dans la même nuit noire... nos yeux inquiets parcouraient le programme de la journée : hélas ! aucun encouragement de ce côté ; nous ne vîmes là bientôt que l'annonce de longs discours intitulés parfois de mots barbares... Lorsque nos regards, quittant le papier, cherchèrent le paysage, ils ne virent, à travers la vitre du compartiment, que les étoiles qui, dans le ciel sombre, clignotaient malicieusement...

Angers ! C'est avec sa bonne grâce habituelle que nous reçut la ville amie. Tout le long du jour, nous déambulâmes à travers ses rues : de la gare à la Cathédrale, par le Bout du Monde (bien connu des Angevines) ; de la Cathédrale à la Maison syndicale, et de là à l'hôtel ; puis de l'hôtel à la Salle des Fêtes, avec de longs détours par les grandes rues.

Mais ces promenades, charmantes certes, n'étaient, pour ainsi dire, que des intermèdes nécessaires. Dans les divers lieux énoncés plus haut se tinrent des réunions : réunion de prières, le matin, à la Cathédrale, où une messe nous fut spécialement consacrée ; réunions d'études dans la matinée et la soirée au cours desquelles les graves questions actuelles de la rationalisation et du syndicalisme chrétien (cette dernière toujours actuelle) furent étudiées et discutées. Vous dirai-je que le déjeuner qui réunit bon nombre de syndiquées en une fraternelle agape, fut lui-même l'occasion d'échanges de vue fort intéressants.

Et voici maintenant que, de retour à Nantes, nous venons vous dire, à vous les jeunes, les impressions que nous, jeunes également, nous avons rapportées de là-bas.

Et, tout d'abord, détruisons une première et monstrueuse erreur : les Congrès régionaux ne sont pas les réunions ennuyeuses et sévères que notre imagination nous peignait d'avance. Ce sont plutôt des assemblées d'étude ; mais qui dit étude ne dit pas ennui, certes. « Du choc des idées jaillit la lumière », a-t-on dit. C'est le but de ces discussions fort intéressantes et auxquelles tout congressiste peut prendre part, que de servir les intérêts communs en faisant jaillir cette lumière. Les Congrès sont de plus, pour nous jeunes, une excellente formation : ils nous apprennent à mieux connaître, à mieux aimer, à mieux servir notre cause syndicale.

Et c'est précisément ce que fut pour nous le Congrès d'Angers.

Mon intention n'est pas de vous faire ici un résumé, si succinct soit-il, des discours, tous également intéressants, que nous avons entendus là-bas. A vrai dire, je ne m'en sens pas la compétence, et je craindrais, en les diminuant, d'en amoindrir la portée.

Mais au lendemain de ce Congrès, ce que je veux vous dire, ce que je veux vous crier, à vous, mes amies les Hermines, à vous qui débutez dans la carrière, à vous qui êtes l'espoir de demain, c'est la foi profonde que vous devez avoir en la bonté de l'œuvre du Syndicalisme chrétien.

Oh ! oui, faites confiance à ce syndicalisme qui, parti des principes éminemment chrétiens de l'Encyclopédie *Rerum Novarum*, poursuit patiemment sa marche à travers le monde ! Faites confiance à cette œuvre, jeune peut-être, mais qui s'est levée pour les travailleurs, pour vous, pour moi, pour tous, afin de faire respecter leurs droits après les avoir formés à l'idée de leur responsabilité et de leurs devoirs ! Faites-lui confiance, car elle sait qui vous êtes, elle vous estime à votre juste valeur, elle reconnaît en vous, si simples et si effacés que vous puissiez paraître, votre dignité d'être humain, de cet être entier composé d'un corps et d'une âme, et, parce que chrétienne, parce que croyante, elle apprécie pleinement ce que vaut un corps, ce que vaut une âme humaine !

N'est-il pas naturel qu'ayant une telle confiance en nos Syndicats, nous aidions leur œuvre : œuvre nécessaire ; nécessaire pour le travailleur, dont elle sert les intérêts ; nécessaire pour tous, car ce sont les Syndicats qui devront former les ouvriers consciencieux, les vrais professionnels du pays à besoin ; nécessaire toujours, à notre époque peut-être plus qu'à d'autres, en ce moment où se pose, entre autres, le grave problème de la « Rationalisation ».

Il nous faut donc être des militantes ; nous pouvons toutes l'être : il y a tant de moyens pour cela, et tant de degrés.

Faut-il vous confier, chères jeunes, une impression personnelle que j'ai ressentie à Angers ? Celle-ci n'est point venue des discours entendus ; elle est venue de la fusion avec les « Abeilles » présentes, Angevines, Choletaises, etc... j'ai pensé que la condition nécessaire pour faire œuvre durable et bonne, pour obtenir des résultats vraiment satisfaisants, tant au point de vue professionnel qu'au point de vue moral et religieux, était d'opérer d'abord en soi-même, et profondément, l'œuvre que l'on veut, et parfois si intensément, opérer chez les autres.

Je m'arrête... imposant silence aux souvenirs qui, nombreux, et je dirais presque bouillonnants, se pressent à ma mémoire, car je m'aperçois que je deviens par trop bavard ! Il en est pourtant un de ces souvenirs, venant que je ne puis sacrifier. (Rassurez-vous, il sera très court.) Je vous le donne comme principe et comme... fin de vos, ou plutôt de nos efforts ; c'est la parole que prononça à la séance du soir Mgr Rumeau, évêque d'Angers, citant lui-même Mgr Freppel : « A nous le travail, à Dieu le succès ! »

INDRET

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES OUVRIERS DE L'ETABLISSEMENT D'INDRET

Siège social : Rue de la Paix, La Montagne (Loire-Inférieure)

Permanence et Bibliothèque ouvertes chaque samedi à la sortie des ateliers, de 10 h. ¼ à 11 h. ¼.

ECHOS DE NOS REUNIONS

Pour cette fois, la place nous manque pour insérer nos comptes rendus et y donner les détails.

Nous nous contenterons de donner à nos camarades un aperçu du travail accompli dans le courant du mois de mars par les membres du Conseil.

Maison syndicale : Cette importante question est définitivement réglée ; les travaux ont été adjugés, pour la maçonnerie à M. Achard, entrepreneur à La Montagne, et la menuiserie et charpente à M. Lambourg, entrepreneur à La Montagne. Nous ferons appel à toutes les bonnes volontés pour l'aménagement intérieur de la salle.

Service d'achat en commun : Fonctionnera à partir du 1^{er} avril, nous publierons la liste des denrées à nos syndiqués, afin qu'ils puissent faire leurs commandes.

Revendications : Différentes revendications locales sont à l'étude, nous espérons que le prochain numéro du *Messageur* y donnera de plus amples détails.

Concert et souscription : Notre concert annuel aura lieu le 5 mai, avec le concours d'artistes nantais et montagnards. Que déjà tous se le disent et retiennent cette date. Il y a aussi quelques souches de billets de tombola à placer. Dépêchons-nous à liquider le stock. Encore un peu de bonne volonté et tout sera à point pour le 4 mai. Les lots seront exposés chez M. Alis (Cycles), rue Violin, La Montagne, du 25 avril au 4 mai.

FEDERATION FRANÇAISE DES SYNDICATS PROFESSIONNELS DES ARSENAUX ET ETABLISSEMENTS DE LA MARINE.

A M. Chéron, Sénateur du Calvados
Ministre des Finances
Cherbourg, le 21 Février 1929.

Monsieur le Ministre,

La Fédération Française des Syndicats professionnels des Arsenaux et Etablissements de la Marine s'est prononcée à diverses reprises pour la réalisation des congés payés, notamment par des vœux émis par ses Congrès de 1927 et 1928 et adressés à M. le Ministre de la Marine. L'augmentation de 15 à 21 jours de congé annuel tout d'abord demandé par quelques catégories de travailleurs à leurs Ministres respectifs est désormais revendiquée par l'unanimité des ouvriers de l'Etat. Cette réforme, en raison des répercussions financières que sa réalisation doit entraîner par sa nature même ne peut être solutionnée que par une décision interministérielle.

A l'heure où le monde industriel va tenter de généraliser dans le personnel ouvrier qu'il emploie la réforme des vacances payées, à l'heure où précisément le Comité des Forges s'occupe de la question, car la plupart des patrons sont maintenant disposés à considérer les travailleurs manuels comme des collaborateurs au même titre que les employés des services commerciaux et administratifs, il appartient au ministre des Finances d'aménager au budget les crédits nécessaires pour l'appliquer aux ouvriers de tous les ministères possédant des services industriels.

Aussi bien, nous connaissons votre sollicitude et l'intérêt que vous portez à la cause des humbles pour ne pas douter un instant que vous ferez le possible pour améliorer dans ce sens la situation des ouvriers de l'Etat, dont les chefs directs sous l'autorité desquels ils travaillent ainsi d'ailleurs que les fonctionnaires de tout ordre et de tout rang bénéficient du congé annuel de trente jours.

Des nouvelles méthodes de travail, il résulte une production toujours plus intense ! Le travailleur doit la fournir jusqu'à 60 ans ; un rude labeur ininterrompu use vite le corps robuste !

Les 21 jours de vacances aideraient à maintenir jusqu'à cet âge la vigueur corporelle à la hauteur de la production intensive exigée. Eloigné pendant ce laps de temps, de l'horizon forcément borné des ateliers et du chantier, soustrait à l'atmosphère chargée de poussière et de miasmes, le travailleur verra diminuer encore les atteintes implacables des fléaux tels que la tuberculose, sa santé, sa vie se prolongeront par une période plus longue d'air pur et de soleil.

Il s'agit en l'espèce d'une réponse que tous les travailleurs désirent, ils l'attendent de l'esprit démocratique du Ministre des Finances. Les ouvriers de la Normandie, de tous les services de l'Etat seraient particulièrement fiers de voir un ministre normand, attacher son nom à cette réalisation et les travailleurs de l'Etat unanimes éprouveraient pour sa personne une vive et profonde reconnaissance.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mes sentiments respectueux et dévoués.

Pour la Fédération des Syndicats professionnels de la Marine :
Le Secrétaire Fédéral,
Adolphe MICHEL.

LES SALAIRES DES APPRENTIS DES ARSENAUX

Comme suite à une démarche qu'il avait faite auprès du Ministre de la Marine, pour la rémunération des apprentis dans les arsenaux, M. Paul Simon, député du Finistère, a reçu la lettre suivante :

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la rémunération des apprentis dans les arsenaux de la Marine. J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens de porter les salaires horaires des apprentis aux chiffres suivants :

4^e catégorie : de 0 fr. 26 à 0 fr. 41.
3^e catégorie : de 0 fr. 42 à 1 fr. 12.
2^e catégorie : de 1 fr. 20 à 1 fr. 62.
1^{re} catégorie : (2^e degré), de 1 fr. 65 à 1 fr. 91 ; (1^{er} degré), de 2 fr. à 2 fr. 68.

Ces nouveaux taux sont conformes à ceux qui étaient réclamés en faveur des intéressés. Ils auront effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 1929.

Je suis particulièrement heureux de vous faire part de cette mesure, afin de secondar le bienveillant intérêt que vous portez aux apprentis de la Marine. Veuillez agréer... etc.

Le Ministre : G. LEYGUES.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION MIXTE CONSULTATIVE DU TRAVAIL DE LA MARINE

(2^e session de l'année 1928)
à Paris le 7 Février 1929
au Ministère de la Marine
Salle des Commissions

Première question. — Demande de délivrance de certificat d'emploi aux ouvriers auxiliaires.

Cette requête concerne les ouvriers auxiliaires venant à être malades à la suite d'un travail effectué dans des conditions plus ou moins mauvaises, et qui éprouvent des difficultés pour obtenir le paiement des ¾ du salaire, par le fait qu'on ne leur délivre aucun certificat constatant que leur maladie provient des conditions dans lesquelles ils ont travaillé.

Les conclusions du rapporteur sur cette requête sont celles-ci : Lorsqu'un ouvrier non immatriculé ayant reçu pour une maladie un salaire de maladie égal à la moitié du salaire normal et qui pense avoir, dans la circonstance, droit aux ¾, peut présenter une demande sur papier libre dans le but d'obtenir ce taux, et d'appuyer éventuellement de témoignages.

Conclusions adoptées par 14 contre 10 (délégués ouvriers qui maintenaient la requête).

Deuxième question. — Demande d'une allocation de travaux pénibles pour les ouvriers employant du coton silicaté. Cette requête a été approuvée. On appliquera le tarif de 0 fr. 25 horaire. De plus, ils bénéficieront des 25 % prévus comme augmentation aux allocations pour travaux pénibles.

Troisième question. — Demande d'allocation pour travaux pénibles aux ouvriers du laboratoire de bactériologie. Cette requête a été approuvée. On appliquera le tarif total de 0 fr. 75 horaire.

Quatrième question. — Demande d'augmentation des primes d'Ecoles, allouées aux élèves diplômés de l'Ecole technique élémentaire.

Cette requête n'a pas été approuvée.

Le rapporteur indique dans ses conclusions que les élèves de l'école technique supérieure ont l'assurance de passer agents techniques à leur sortie de l'école, et les élèves des écoles techniques élémentaires vont avoir la perspective d'être nommés agents techniques relativement à bref délai, par suite d'une note du ministre du 9 novembre 1928, qui permet l'inscription d'office sur la deuxième liste d'admissibilité des agents techniques provenant des Ecoles techniques élémentaires qui comptent quatre ans de présence effective depuis leur sortie de ces écoles, sous réserve d'ailleurs de la manière de servir des intéressés. Ces conclusions ont été adoptées par 14 voix contre 10 (délégués ouvriers).

Cinquième question. — Demande d'augmentation de la rémunération des apprentis.

Les conclusions du rapporteur, contre une augmentation générale de la rémunération des apprentis ont été adoptées par 12 voix contre 11 (délégués ouvriers et représentant du Ministre du Travail et une abstention). Mais il y aura un relèvement de salaire en ce qui concerne les apprentis de 1^{re} catégorie, 1^{er} degré, ayant au moins 17 ans ½ et le méritant, et le minimum sera porté de 14 fr. 40 à 16 fr. et le maximum de 18 fr. à 21 fr. 40.

Sixième question. — Demande de rétablissement des Conseils de Discipline.

Cette requête n'a pas été approuvée. Dans les conclusions du rapporteur, il est dit : Il est essentiel que la discipline soit maintenue par l'autorité bienveillante, mais juste, des Directeurs, et qu'il ne soit pas être porté atteinte à cette autorité.

C'est parce que l'Administration maritime ne craint que le rétablissement des Conseils de discipline porte ombrage au pouvoir des Directeurs qui peuvent être impopulaires, mais qui peuvent également se tromper dans leur jugement, car ils ne sont pas infallibles, qu'elle veut maintenir cette façon rétrograde de juger les fautes des ouvriers. Aussi, les conclusions du rapporteur ont été adoptées par 13 voix contre 10 (délégués ouvriers) et 1 abstention.

COMPAGNIE FRANÇAISE

15, Rue du Calvaire - NANTES
RAYONS DE TISSUS
TAILLEUR POUR HOMMES
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES
BONNETERIE - GHEMISERIE
LINGERIE - CHAPELLERIE

Septième question. — Demande de maintien de l'indemnité spéciale de séjour aux ouvriers monteurs d'Indret détachés dans les ports.

a) Dans le cas hospitalisation;
b) Dans le cas d'absences autorisées. Cette requête a été adoptée à l'unanimité.

Huitième question. — Demande d'augmentation dans les petits services du pourcentage des ouvriers pouvant être nommés chefs ouvriers.

Cette requête a été adoptée et le Décret du 21 mars 1928 est complété par le nouveau texte suivant :

« Dans les services des Travaux Hydrauliques, des Substances, de la Flotte, de Santé, de l'Administration Centrale, du Laboratoire central, de l'arsenal de Sidi-Abdallah et pour le personnel détaché aux colonies ou dans des postes spéciaux, des nominations de chefs ouvriers pourront être faites par le ministre sur la proposition des Directeurs intéressés au-delà du nombre de celles qui résulteraient des règles ci-dessus fixées. »

ANGERS

Syndicat des Employés
de Banque, de Commerce et de l'Industrie
10, Rue du Vollier

Assemblée Générale du 7 Mars

La séance est ouverte à 20 h. 30, par A. Rochereau, assisté de Baril et Bougès.

Après la lecture du procès-verbal, le trésorier Baril met l'assemblée au courant de la situation financière, qui, si elle n'est pas brillante, se présente assez favorablement, grâce à la vigilance de notre grand argentier.

Le président remercie Baril de son rapport et rappelle aux syndiqués l'impérieux devoir de ne jamais tarder à régler les cotisations ; puis le secrétaire rend compte de l'action syndicale entreprise depuis la dernière assemblée générale : développement des services syndicaux, action professionnelle et propagande.

Il constate que le service de placement, excellent moyen de pénétration, a fonctionné dans d'excellentes conditions, le nombre de demandes et d'offres ayant été très supérieur à celui de l'année précédente, en raison du dévouement du président, Albert Rochereau, qui, pour développer ce service, a mis sa maison de commerce à notre disposition.

La coopération semble s'annoncer dans de bonnes conditions.

Caisse de chômage et caisse militaire n'ont heureusement pas connu de déficit.

L'action professionnelle s'est engagée sur la place publique par la campagne en faveur des employés de l'épicerie, qui, si elle n'a pas donné les résultats que nous eussions désirés, était nécessaire, et nous a indiqué qu'avec un peu de bonne volonté un accord sera possible, si les intéressés savent vouloir.

Intervention auprès de la direction d'un grand magasin afin d'assurer au personnel des heures de repas régulières ; après avoir attendu longtemps la réponse, nous sommes informés qu'une décision est prise par la direction du dit établissement, donnant satisfaction à son personnel.

Egalement intervention près de l'inspecteur du travail pour faire respecter la loi de huit heures.

Envisageant l'action future, il est rappelé l'importance de compléter l'étude de la question de la journée anglaise, de ne point se laisser surprendre et de l'étudier du point de vue familial.

Résumant les difficultés de l'action syndicale et de la propagande, les résultats obtenus, on constate le développement de l'idée syndicale, et plus nombreuses les sympathies. Le récent Congrès Régional en a été une démonstration. La formation d'une élite de la Jeunesse par la J. O. C., dont les membres ont maintes fois prouvé leur dévouement au syndicalisme chrétien, sont autant de motifs pour les syndiqués de redoubler de propagande, de compléter leur connaissance de ce syndicalisme chrétien, dont la doctrine seule est capable de donner à la société la paix et la prospérité dans la justice et la charité.

Puis le président rappelle l'importance d'assister régulièrement aux réunions, afin de pouvoir prendre des décisions, après études suffisantes, mais rapides.

Il est ensuite procédé au renouvellement partiel du Conseil syndical. Ont élus : Baril, Dupont, Tournois, Bourrigault.

Le Conseil forme ensuite son bureau comme suit : Président, Rochereau ; vice-présidents, Mathelin et Dupont ; trésorier, Baril ; secrétaire, Bougès.

La séance est levée à 22 h. 30.

R. B.

CONCOURS-ENQUÊTE SUR LA RATIONALISATION

Le terme « Rationalisation » est généralement appliqué à tout procédé d'organisation du travail qui a pour objet de faciliter la production et de diminuer le prix de revient des objets fabriqués.

Cette tendance n'est pas nouvelle dans le monde de la production ; nous pouvons dire, en principe et en fait, que les perfectionnements apportés dans les méthodes de travail ont commencé et se succèdent depuis les origines de l'humanité.

Mais, par suite des progrès scientifiques de ces dernières années et sous l'influence de besoins sans cesse accrus, la tendance à une organisation plus « rationnelle » de la production, s'est accentuée depuis la fin de la guerre. La concurrence américaine aidant, l'industrie européenne, d'abord étonnée, a dû bien vite se plier à cette nécessité, partout où elle a voulu lutter contre l'invasion de produits étrangers.

Or, la prospérité de l'industrie Nationale, intéressée au plus haut point les organisations ouvrières soucieuses du bien-être matériel et moral de leurs adhérents. Nous sommes encore trop près de la récente période de chômage pour que les privations subies dans certains foyers de travailleurs soient, par nous, oubliées.

Cependant, les méthodes modernes de travail, excellentes en principe, se sont parfois révélées bien dures et pénibles dans leur application. Des enquêtes partielles nous ont révélé des faits, dont la généralisation serait de nature à porter un grave préjudice à la santé et à la vie même des travailleurs.

Il importe de prévoir les répercussions d'ordre moral et social qu'aura inévitablement un fait économique de cette importance et de déterminer les mesures à prendre pour orienter son développement dans un sens favorable aux intérêts matériels et moraux de la Société tout entière.

C'est pour mettre en lumière les différents aspects de la « rationalisation » ainsi que les conséquences déjà constatées — avantages et inconvénients — que la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens a décidé d'ouvrir un concours-enquête sur cette importante question. Elle ne croit pas inutile de rappeler qu'elle s'intéresse aussi et très particulièrement les milieux féminins ; le travail industriel et commercial des femmes a de graves répercussions physiques et morales sur la vie familiale et sociale et soulève des problèmes spéciaux, notamment pour les adolescents et les femmes mariées.

Afin de faciliter le travail d'enquête et de rédaction de tous ceux et celles, syndiqués ou non, qui voudront bien participer à notre concours, nous leur soumettons un certain nombre de questions qui n'ont — en aucun sens — rien de limitatif. Les réponses étant fonction des exemples vécus ou constatés et les cas étant essentiellement variables, le jury du Concours les appréciera au point de vue de la forme, du fond, de l'abondance, de l'exactitude et de la précision des détails fournis. Elles peuvent concerner tout, ou seulement une partie d'établissement ou de service.

L'application des méthodes modernes de travail intéressant à la fois les branches administratives, techniques et commerciales des entreprises, le jury espère recevoir des réponses s'appliquant à ces différents ordres d'activité, quelle que soit l'importance des cas envisagés.

QUESTIONNAIRE

ASPECTS ECONOMIQUES (RENDEMENT)

1° Indiquer la nature, l'importance (nombre de personnes occupées, ouvriers ou employés, proportion du personnel masculin et féminin, nombre de femmes mariées, de mères de famille) et l'ancienneté de l'entreprise qui va faire l'objet de votre réponse. Dire si elle est le résultat de la fusion de plusieurs entreprises et à quelle époque, éventuellement, remonte cette fusion ?

2° Depuis combien de temps la connaissez-vous ?

3° Avez-vous eu l'occasion de constater des efforts faits pour procéder à un meilleur aménagement des locaux, des instruments et des méthodes de travail ? Par exemple :

a) Remise des machines ou du mobilier en bon état ou remplacement des démodés par de plus modernes ;

b) Suppression des pertes de temps par un meilleur agencement — ou dispositions — des matières et de l'outillage ;

c) Suppression des pertes de temps aux changements d'outils ;

d) Suppression des pertes de temps des ouvriers ou du personnel au changement de travaux par meilleur approvisionnement ;

e) Suppression des pièces ratées dites « loupes » ;

f) Suppression des gaspillages de matières premières ;

g) Maintien de l'outillage en bon état ;

h) Introduction des machines dans les services administratifs, techniques ou commerciaux ;

i) Citer les initiatives, quelle que soit leur nature, qui ont été prises pour obtenir du travailleur le maximum de rendement dans le minimum de temps.

Nota Bene. — Insister sur ces différents points.

4° L'entreprise dont vous nous parlez a-t-elle organisé d'une manière moderne et rationnelle sa production ?

a) Y fait-on par exemple du travail à la chaîne ?

b) Si oui, quels avantages et quels inconvénients voyez-vous à ce procédé de travail ?

c) Dites — en précisant bien — ce que c'est que la chaîne appliquée à l'opération que vous connaissez le mieux, comment elle fonctionne, qui en règle la cadence, ce qui provoque, soit des ralentissements, soit une marche accélérée ; les arguments invoqués par les agents de maîtrise (chefs d'équipe et contremaîtres) pour maintenir le personnel au travail dans les circonstances difficiles.

5° La maison a-t-elle organisé un service spécial destiné à préparer le personnel à ce genre de travail « rationalisé », ou bien se contente-t-elle d'un recrutement au petit bonheur ;

a) Pour le personnel ouvrier ;

b) Pour le personnel de maîtrise (chefs d'équipe et contremaîtres) ;

c) Pour le personnel dirigeant (ingénieurs et bureaux d'études techniques) ;

d) Le personnel ouvrier a-t-il été invité à faire connaître à la Direction les améliorations d'ordre technique qu'il aurait pu découvrir ? De quelle façon cette collaboration a-t-elle été reconnue et récompensée ?

CONSEQUENCES SOCIALES

6° Cet agencement de la production a-t-il permis de répartir plus judicieusement les heures de travail et de repos ?

a) Indiquez à ce sujet les heures d'entrée et de sortie, les conditions dans lesquelles sont utilisées les heures de dérogation et de récupération ainsi que les modalités d'application du repos hebdomadaire (est-il dominical ?)

b) La maison fait-elle bénéficier son personnel — en tout ou en partie — de la semaine anglaise, et d'une manière permanente ou occasionnelle ?

c) Accorde-t-elle des vacances payées et dans quelles conditions ? Quelle est leur durée ?

7° Quelle influence l'application des nouvelles méthodes a-t-elle eu sur les salaires ? Ceux-ci ont-ils été améliorés et se trouvent-ils au-dessus de la moyenne de ceux qui sont payés dans des entreprises analogues ? Quelle est leur relation avec ceux de 1914 ?

Nota Bene. — Bien détailler sur cette question des salaires toutes les constatations, favorables ou défavorables, qui auraient pu être faites.

8° L'introduction des méthodes modernes de travail a-t-elle permis de maintenir la production en réduisant le personnel ? A-t-elle provoqué des licenciements ? de quelle importance ?

9° L'introduction de la « Rationalisation » n'a-t-elle pas provoqué des à-coups dans la marche de l'entreprise ? (Par exemple, travail intermittent, pour quels motifs ? quelle répercussion sur la marche des affaires, sur les salaires du personnel ?)

10° Avez-vous eu l'occasion de constater un excès ou une diminution de la fatigue physique et intellectuelle du personnel ? S'en préoccupe-t-on et cherche-t-on à la réduire, ne serait-ce qu'en vue d'un meilleur rendement ?

11° Les dispositions prises pour favoriser la production ont-elles été accompagnées de mesures d'hygiène et de sécurité en faveur du personnel ? (Aération, chauffage, vestiaires, w.-c., nettoyage des locaux, sièges bien adaptés, notamment pour le personnel féminin, égards pour les mères, etc.).

12° Des œuvres sociales, spéciales à l'établissement, ont-elles été organisées ? Indiquer leur nature et leur importance.

13° L'examen de la situation créée par l'introduction des méthodes modernes de travail a pu vous donner l'occasion de constater des conséquences qu'il serait désirable d'éviter ou d'atténuer, indiquez les dispositions pratiques qui pourraient être prises à ce sujet.

14° Dans l'ensemble, comment les travailleurs apprécient-ils ces méthodes modernes de travail ? En comprennent-ils le sens, ou bien les subissent-ils parce qu'ils

ne peuvent pas faire autrement ?

15° Ne pensez-vous pas que l'étude et l'application de la « rationalisation » seraient facilitées par des discussions et des accords entre employeurs et salariés ? Si oui, sous quelle forme les croyez-vous réalisables ?

16° Veuillez nous faire part de toutes les considérations spéciales en faveur ou contre la « rationalisation » que le présent questionnaire aurait involontairement laissées dans l'ombre.

N.-B. — Les réponses doivent être adressées au Secrétaire Général, 5, rue Cadet, Paris (9^e), avant le 15 mai 1929.

Nous invitons les membres des diverses organisations de notre Union Régionale à participer à ce concours-enquête sur la Rationalisation, organisé par la C. F. T. C.

La Rationalisation est une des grandes questions à l'ordre du jour, et comme telle, elle exige de nos dirigeants des connaissances approfondies sur tout ce qu'elle touche de près ou de loin. Chaque concurrent aura donc la satisfaction de pouvoir se dire qu'il aura apporté sa part de documentation sur cette importante question.

Il courra, de plus, la chance de gagner l'un des prix offerts comme récompense aux meilleures réponses. La liste de ces prix paraîtra dans notre prochain numéro, ainsi que l'indication des membres du jury.

Les dangers de la Rationalisation

UNE PERTE
DE 44 MILLIONS DE DOLLARS

L'Amérique est pour nous le modèle de la gestion scientifique des entreprises et du progrès technique.

Les dirigeants du mouvement syndical ont signalé le danger d'une augmentation des accidents professionnels, si la vitesse des machines et du temps venait à être encore accélérée.

Les Etats-Unis nous en ont fourni la preuve, une preuve exprimée en une langue que les employeurs rationalisateurs connaissent aussi, en dollars.

Suivant les renseignements des compagnies d'assurance contre les accidents que nous tenons de l'« American Federationist », une perte de 44 millions de dollars a été enregistrée de 1923 à 1926 par suite de l'augmentation des accidents. Cela revient à dire que le total des sommes accordées en cas d'accidents a dépassé de 44 millions les prévisions des compagnies d'assurance.

Une commission formée par l'Association américaine d'ingénieurs a examiné les causes de cette perte. Elle est parvenue à la conclusion que la production par travailleur a augmenté ainsi que le nombre des accidents ; mais qu'en comparaison avec la production le nombre des accidents a diminué. Donc, d'un côté, augmentation des accidents pour les travailleurs, mais de l'autre côté pourcentage plus réduit pour les employeurs.

Cette perte des compagnies d'assurance se traduira certainement au cours de ces prochaines années par une augmentation du taux des primes, mais avec cela le mal n'est pas encore conjuré.

Les syndicats ne doivent pas admettre que de nouvelles méthodes soient appliquées sans aucun égard, permettant d'une part, de réaliser de plus grands bénéfices, mais provoquant d'autre part une augmentation des accidents pour les travailleurs la défense de leur propre vie.

« Safety first » signifie pour les travailleurs la défense de leur propre vie.

Académie d'Education et d'Entraide Sociales

L'Académie a tenu, le 26 février, sa séance mensuelle.

Elle a fixé au 30 avril la date de l'élection de deux nouveaux membres titulaires ; les déclarations de candidatures, avec titres à l'appui, devront parvenir au Secrétaire, 31, rue de Bellechasse, Paris (7^e), avant le 25 mars. Les candidatures féminines sont admises au même titre que les candidatures masculines.

L'Académie a entendu ensuite une remarquable communication de M. G. Tessier, secrétaire général de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, sur « L'organisation internationale du travail à Genève ».

Après un court exposé historique, le conférencier a défini les principes de la nouvelle organisation, puis fait connaître le fonctionnement des éléments qui la composent : Conférence générale et Bureau international du travail, avec son Conseil d'administration.

En se basant sur les résultats obtenus pendant la première décennie de fonction-

Choisissez bien vos Produits d'Alimentation

Parmi nos produits alimentaires de première nécessité figure l'huile à manger ; par ces chaleurs et ces temps orageux, la salade et la vinaigrette ont notre préférence, mais, pour cela, devons-nous choisir des maisons qui vendent des produits GARANTIS. LE DEPOT OLEICOLE DE FRANCE, 12 bis, Rue de Verdun, est avant tout une maison d'huiles de table, vous y trouverez donc, non seulement DES HUILES DE PREMIER CHOIX à des prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE, mais aussi des succédanés de l'huile, tels que le SAVON DE MARSEILLE 72 %.

POUR ACHETER BON ET PAS CHER. IL FAUT S'ADRESSER A DES MAISONS SPECIALISEES.

nement, M. Tessier, qui prend part aux délibérations en qualité de conseiller technique, exprime sa foi dans l'avenir du superparlement de Genève et sa bienveillante action au point de vue international et social.

Au cours de la période de rénovation qui se développe depuis la fin de la guerre, la pensée catholique sociale a toujours apporté son utile appui aux hommes de bonne volonté qui, dans la concorde internationale, s'efforcent d'organiser la vie professionnelle, sociale, économique, plus humainement, plus justement, plus charitablement.

La Représentation Professionnelle

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

(Loi Astier)

Trois commissions règlementent l'enseignement professionnel en France. « Commissions locales professionnelles ; Comités départementaux d'Enseignement technique et Conseil supérieur d'Enseignement technique ».

Voilà dans quelle mesure les travailleurs peuvent participer aux travaux de ces Commissions.

I. — COMMISSIONS LOCALES PROFESSIONNELLES

Les C. L. P. sont instituées dans les communes dans lesquelles l'organisation des Cours professionnels est reconnue nécessaire, par arrêté du Ministère du Commerce et après avis du Comité départemental d'Enseignement technique.

Elles sont chargées de déterminer et d'organiser les cours obligatoires pour les besoins des professions commerciales et industrielles de la localité. Elles examinent l'organisation, les programmes et le fonctionnement des cours professionnels existant.

(Loi Astier, art. 39-40).

Le maire est président de droit.

La profession y est représentée par des délégués industriels et commerçants désignés par la Chambre de Commerce et par des délégués élus, suivant le mode électoral adopté pour les élections aux Conseils de prud'hommes, par les ouvriers et les employés et choisis parmi eux.

Le nombre de ces délégués est fixé par le préfet après avis du Comité départemental d'Enseignement technique.

Ils sont élus pour quatre ans.

II. — COMITÉS DÉPARTEMENTAUX D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Institués dans chaque département pour pourvoir à l'organisation et à l'administration de l'enseignement technique dans le département.

Il donne son avis sur les créations projetées d'écoles publiques d'enseignement technique.

Sur les demandes de reconnaissance formées par les Ecoles privées (statue en première instance sur les oppositions à l'ouverture d'une école technique privée).

Sur les demandes de subventions formées par les cours et écoles privés, etc...

(Loi Astier, art. 8).

Ces Comités sont composés : 1° de Membres de Droit, représentants de l'enseignement technique public.

2° de membres élus : a) 10 patrons et travailleurs élus parmi les membres des C.L.P. (ce nombre peut être porté à 16 pour les départements de plus de 200.000 habitants ou ayant trois localités sièges de cours professionnels).

Dans le cas où il n'y aurait pas de C.L.P. ou si les membres de celle-ci n'étaient pas en nombre suffisant, les délégués employés et ouvriers seraient désignés par « les syndicats les plus représentatifs » ou à défaut par le Conseil des Prud'hommes.

PARAPLUIES - OMBRELLES - CANNES

Emile FERRADOU

YVE GUILMET-FERRADOU

SUCCESEUR

22, Rue de la Fosse - NANTES

TELEPHONE 121.27

Remise de 5% aux Membres du Syndicat Chrétien

Au Sculpteur Breton

LE CORVEC

3, Quai Turenne - NANTES

Le Meuble qui dure, par sa fabrication parfaite et exclusive, au Meuble Breton

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

Vous cherchez des MEUBLES
de fabrication soignée, à un Prix
modéré, adressez-vous à

LA FABRIQUE DE MEUBLES MASSIFS

21, Rue Mercœur - NANTES

Conditions spéciales aux familles des Syndiqués

POIL ANGORA

ELEVEURS sans vendre pas
sans nous consulter

J. & P. HUTCHISON

Société anonyme au capital de 1 million
AGENTS ACHETEURS DE FILATEURS ANGLAIS

79, quai Fosse - NANTES

b) Artisans : 2 maîtres et 2 compagnons désignés par les Chambres de Métiers.

c) 3 membres de l'enseignement technique privé reconnu ou subventionné (désignés par leurs collègues).

De plus, le Comité pourra constituer des sections spéciales en vue de l'étude d'une question « enseignement ou apprentissage ». Alors il pourra s'adjointre des personnes étrangères : délégués des groupements professionnels patronaux et ouvriers ; ou s'il n'y a pas de syndicats, désignés par les Chambres de Commerce et Conseils de Prud'hommes.

(Décret du 20-6-28).

III. — CONSEIL SUPÉRIEUR TECHNIQUE

Ce C. S. d'E. T. est consulté sur les projets de lois, règlements et décrets généraux relatifs à l'enseignement technique. Il peut sur l'initiative de ses membres émettre des vœux sur toutes les questions se rattachant à l'enseignement technique.

Le C. S. d'E. T. siège en Assemblée générale, en commission permanente, en section administrative, en section pédagogique, en section d'apprentissage.

Les pouvoirs des membres sont renouvelables tous les quatre ans.

L'Assemblée générale est composée :

1) de membres de droit (aucune place n'est faite aux travailleurs) ;

b) de membres nommés. Nous y trouvons 20 représentants des Comités départementaux d'Enseignement technique, à raison de 2 par comité, 1 patron désigné par la Chambre de Commerce, et 1 travailleur désigné par les travailleurs membres de la C. L. P.

10 représentants des groupements patronaux et ouvriers ;

10 représentants des écoles techniques reconnues par l'Etat.

c) de membres élus. Parmi ces derniers, nous relevons seulement 4 représentants du Conseil Supérieur du Travail (2 patrons et 2 ouvriers élus par leurs collègues).

Tous les autres membres sont représentants de l'enseignement technique officiel.

La Commission permanente est composée des membres de droit du Conseil et de 16 membres élus parmi les membres du Conseil ; 8 parmi les membres élus ; 8 parmi les membres nommés.

La Section administrative et la Section pédagogique. — Aucune place n'est faite aux représentants des syndicats et de l'enseignement technique privé.

La Section d'apprentissage comprend les représentants des groupements professionnels, patronaux et ouvriers membres du Conseil.

(Décret du 16 janvier 1925).

Société Electrique de l'Ouest

Ancienne Maison GOURAUD, A. HARDY, suc., 10 bis, rue Copernic, NANTES

Toute l'Installation électrique

T.S.F. Le nouveau 4 lampes sur cadre
Pureté absolue Selectivité parfaite

Maison de T.S.F. la plus ancienne de la Région pouvant donner le maximum de garanties. Téléphone 142-77

A JEANNE D'ARC BONNETERIE DU BOUFFAY

Téléphone 131-79 2, Quai du Bouffay - NANTES Téléphone 131-79

Maison A. BLOUIN-BOUIN

Spécialité de BAS, CHAUSSETTES, et tous autres Articles concernant la Bonneterie

Tous les Jedis et Samedis, Vente-Réclame
Une Réduction de 5% sera accordée à tous les Membres du Syndicat Chrétien munis de leur carte.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

ECOLE PIGIER

6 & 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel

Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)
Inscription à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des
Toujours deux fois plus d'emplois offerts que d'élèves à place
342 Emplois ont été offerts aux élèves pendant l'année 1928
TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

A LA VILLE DE REIMS
MAISON DE CONFIANCE
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
40 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR
Service des Messageries de l'Ouest
Tél. : 139.28 - 140.14 - 147.49
Service de voyageurs et marchandises sur la Loire, les côtes du Morbihan et de la Vendée
Excursions sur Mer pendant la Saison d'Été

CRÉDIT NANTAIS
Société Anonyme - Capital 30 Millions
SIÈGE SOCIAL : NANTES, 4, Rue Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 AGENCES ET BUREAUX EN BRETAGNE
Toutes opérations de Banque et de Bourse

VITRAUX D'ART
pour Eglises et Appartements
Henri UZUREAU
Peinture - Vitrerie - Décoration
9, Rue d'ERLON, 9 - NANTES

CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, Rue Bon-Secours - NANTES
Chaussures en tous genres
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE
Maison se recommandant par la qualité de ses articles
5 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

ENTREPRISE GENERALE
PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS
(GLACES & MIROITERIE - TENTURES)
Installations complètes pour tous genres de commerces
P. AFFILÉ
21, Rue Saint-Léonard - NANTES
Remise de 5 et 10 % aux Membres du Syndicat Chrétien

Quincaillerie - Ménage
BOISELLERIE - VANNERIE
M. CAMPAGNE
19, Chaussée Madeleine
Outillage Agricole - Jardinage
ARTICLES DE CAVE

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de
CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goûtez le MODANA (Chocolat à croquer)
Dépôt à Nantes : **A. POUDAT & C^e**
4, Rue Mercœur Tél. 146.90

CORSETS ÉLASTIQUES - GAINES - BAS A VARICES
Ceintures Médicales en tous Genres
E. LETHU
ATELIERS ET TISSAGE
A SAINT-NAZAIRE
6, 8, 10 Passage Pommeraye
NANTES
PRIX DE FABRIQUE
TOUS TISSUS ÉLASTIQUES
Remise de 5 0/0 aux Membres du Syndicat Chrétien

Office Central de la Photographie
A. THURET
26-28, Rue de Verdun, NANTES
Tous les Appareils et Fournitures générales
Tirages-Reproductions, Travaux pour Amateurs
Spécialités Kodak, Estampes d'Art
Remise spéciale aux Membres du Syndicat Chrétien

Photographie
Ancienne Maison J.H. PÉNOT
Lucien DENIAU, Succ^r
6, Place du Change, NANTES
Agrandissements, Charbon, Pointe sèche
Travaux Industriels et Amateurs
10 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

Madame !! pour être bien coiffée
allez choisir votre **Postiche**
Maison EMILIE
Coiffure de Dames
1, Place Lafayette - NANTES
Spécialités de Teinture - Parfumerie
Couronnes et Voiles de Mariées

LA CAPITALISATION
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'État
BONS D'ÉPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue Jean-Jacques-Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

Ce qu'il faut savoir sur... l'Hygiène et la Sécurité des Travailleurs
Les emplacements affectés au travail, dans les établissements industriels et commerciaux, seront tenus en état constant de propreté.
Le sol sera nettoyé à fond au moins une fois par jour, avant l'ouverture ou après la clôture du travail, mais jamais pendant le travail.
Ce nettoyage sera fait soit par un lavage, soit à l'aide de brosses ou de linges humides, si les conditions de l'exploitation ou la nature du revêtement du sol s'opposent au lavage.
Les murs et les plafonds seront l'objet de fréquents nettoyages. Les enduits seront refaits toutes les fois qu'il sera nécessaire.
Les résidus putrescibles ne devront jamais séjourner dans les locaux affectés au travail et seront enlevés au fur et à mesure, à moins qu'ils ne soient déposés dans des récipients clos, vidés et lavés au moins une fois par jour.
L'atmosphère des ateliers et de tous les autres locaux affectés au travail sera tenue constamment à l'abri de toutes émanations provenant d'égoûts, fosses, puisards, fosses d'aisance ou de toutes autres sources d'infection.
Les cabinets d'aisance seront complètement nettoyés, au moins une fois par jour ; ils seront convenablement éclairés. Ils ne devront pas communiquer avec les locaux fermés où le personnel est appelé à séjourner ; ils seront aménagés de manière à ne dégager aucune odeur. Il y aura au moins un cabinet pour 50 personnes et des urinoirs en nombre suffisant.
Les travaux dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, fosses d'aisance, cuves ou appareils quelconques pouvant contenir des gaz délétères, ne seront entrepris qu'après que l'atmosphère aura été assainie par une ventilation efficace.
Les locaux fermés affectés au travail seront largement aérés et en hiver convenablement chauffés.
(Extraits du décret du 10 juillet 1913, portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions du Livre II du Code du Travail.)

vent et se développent cinq Syndicats d'ouvrières du textile, des produits chimiques, de la parfumerie, du cartonnage et de la raffinerie, qui comptent à Paris et dans la banlieue plusieurs centaines d'adhérentes.
La fête commença par une messe qui fut dite en l'église Sainte-Marthe des Quatre-Chemins et où M. l'abbé Thellier de Poncheville, ayant rappelé les dangers que court la femme à l'usine, montra la nécessité de l'union pour résister à ces dangers. Quel meilleur terrain d'union, au demeurant, que celui qu'offre le syndicalisme chrétien qui ne cesse de poursuivre la paix sociale dans la justice et dans la charité ? Sans doute, son œuvre est difficile. Mais en la servant avec foi et persévérance, on peut et on doit en espérer de grands résultats.
Un banquet familial eut lieu ensuite, auquel participèrent notamment MM. les Curés de Sainte-Marthe, de Pantin, d'Aubervilliers, le R. P. Chantepy et plusieurs amis des Syndicats d'ouvrières. Au dessert, on entendit et on applaudit : M. l'abbé Serpette, curé de Sainte-Marthe ; Mme Messyonnier-Milcent ; M. de Taxis, Mlle Graff, M. Gaston Tessier ; M. l'abbé Mercklen, M. le chanoine Thellier de Poncheville et Mlle Gateblé, la si dévouée propagandiste ouvrière des Syndicats de l'Abbaye, l'âme vibrante et conquérante à qui l'on doit la naissance et le développement des Syndicats d'ouvrières. Mlle Gateblé, à qui chacun s'était plu à rendre hommage, et qui, de tout son cœur, renvoya à ses chères ouvrières tous les mérites qu'on lui attribuait.
L'après-midi, une séance récréative fort réussie eut lieu, sous la présidence de M. Jean Lerolle.

CYCLES et MACHINES A COUDRE
L. LEVÊQUE
13 et 13 bis, Place Viarmé - NANTES
NEUF ET OCCASIONS
Réparations et Accessoires
de Machines de toutes Marques
Remise de 5 % aux Syndiqués
sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

NANTES-DENTAIRE
13, Rue Lafayette - NANTES
Cabinet dentaire ouvert tous les jours de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.
CHIRURGIENS DENTISTES de la FACULTÉ de MÉDECINE de PARIS
Traitement et Extraction des Dents sans douleur
Dentiers les plus perfectionnés - Prix Modérés

Société Générale
18, Rue Lafayette
NANTES
BANQUE - CHANGE - BOURSE

ÉLECTRICITÉ
LUMIÈRE, FORCE, SONNERIES, TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 126.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

Mlle Boulan, secrétaire des Syndicats d'ouvrières, y présenta un bref, mais suggestif rapport sur leur origine - et, une fois de plus, ce fut l'occasion de rendre à leur mère un hommage ému - sur leurs progrès et leur activité. Elle conta les efforts multiples qu'ils font pour la formation morale, sociale, professionnelle de leurs membres, les avantages matériels et moraux qu'ils s'emploient à lui procurer, les revendications qu'ils font valoir et les résultats qu'à diverses reprises déjà ils ont obtenus. Elle parla des Journées et des Semaines d'études, des réunions périodiques d'ouvrières de même métier, des services économiques, des journées de récollection, des colonies de vacances, de la maison de repos de Pellevé isin construite en grande partie grâce aux sacrifices des ouvrières, des cours d'enseignement ménager, etc. Elle montra le mouvement s'étendant en province, à Bordeaux, Cholet, Nantes, Angers, Troyes, Limoges, etc. Et elle termina en exprimant son ferme espoir en de nouveaux succès.
Et ce fut, à tout prendre, cette fête du 10^e anniversaire, une journée pleine de réconfort et d'espérance.
(La Croix.) A. M.

Chemises sur Mesure
Vente de Tissus au Mètre
A. SEGUY
Chemisier
1, rue des Carmes - NANTES
près la Place du Change
Escompte de 5 % aux Syndiqués

EXPERTISE IMMOBILIÈRE
G. CADOU
EXPERT-GÉOMÈTRE - LICENCIÉ EN DROIT
48, rue Desaix - NANTES
TÉLÉPHONE 126.32
Mesurages, Bornages, Lotissements, Comptes de Mitoyenneté, Gérances de Propriétés, Vente et Achat d'Immeubles.

ORNEMENTS D'ÉGLISE
Spécialité de Linge de Messe - Broderies Or et Soie sur tous Tissus
Aubes - Dessins - Prix modérés
M^{me} D. GUIHEUX
26 bis, rue du Moulin - NANTES
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

GRAVURE SUR MÉTAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895
JEAN TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'État
10, Rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleuses - Timbres élastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en email - Gravure chimique - Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc.

Des Vestiaires, S. V. P.
Le décret du 10 juillet 1913 fait une obligation aux commerçants et industriels de mettre à la disposition de leur personnel des vestiaires pour protéger les habits de ville.
Un grand nombre de patrons et d'ouvriers ignorent ces prescriptions. C'est notre rôle de les faire connaître aux uns et aux autres. Mais qu'elle est originale, la réponse qui nous fut faite dernièrement !
Un jeune patron, à qui nous demandions d'installer des vestiaires pour ses ouvriers, nous dit : « Mais il y a trente ans que l'atelier est ainsi ! »
« Précisément, Monsieur, cela commence à être un peu long et nous comprenons parfaitement que vos ouvriers insistent pour que cela change ; d'ailleurs, si vous étiez à leur place, vous seriez certainement de leur avis ; alors !... »
Nous aimons croire que nous avons été compris ; sinon, nous redemanderons et nous interviendrons jusqu'à ce que nous ayons satisfaction.
J. P.

CHAUSSURES
de FANTAISIE et de TRAVAIL, sur MESURE et en CONFECTION pour Hommes, Femmes et Enfants
FLEURY, Père et Fils
7, Place Saint-Pierre
RÉPARATIONS CUIR, CRÈPE, USKID
5 % Remise aux membres du Syndicat Chrétien

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. Oheix
Avenue du Grand-Clos (Boulevard Lelasseur) NANTES
Chantier : Rue de la Gourmette

Installations Sanitaires
A. ETourneau & C^e
12, Quai Duguay-Trouin
NANTES
Téléphone : 112.38

RIPOCHE et Cie
2, Rue Pierre-Landais, NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles - Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
Rayon spécial d'Articles de Travail
MAISON ARROUET
2, Rue Bon-Secours - NANTES
LITERIE
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS
Maison de confiance vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués

COUVERTURE - PLOMBERIE
Ancienne Maison B. BARBÉ
Raymond PAILLAT, succ^r
65, Rue Saint-Donatien - NANTES
Appareils Sanitaires ; Salles de Bains
Chauffage Central ; Thermo-Siphon

Entreprise Générale de Peinture
L. Chatellier, Père et Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone 125.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

PLATRIERIE - DÉCORATION - STAFF
FUMISTERIE
A. Biton & Ancelin
ENTREPRENEURS
31, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone 117.49

Serrurerie d'Art et de Bâtiment
André ROBIN
7, Rue Franklin - NANTES
Téléphone 129.71

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT
Favreau et Lavageau
TELEPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

VINS EN GROS
Joseph JACOB
16, rue Porte-Neuve, 16
NANTES
Spécialité de Vins Fins
Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air.

Assurances Sociales
Organismes pour l'application de la loi du 5 Avril 1928
Caisse Mutuelle Familiale de la L.-J.

L'Alliance Régionale de l'Ouest
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de RÉASSURANCES
Siège Social à NANTES, 11, Rue Franklin Tél. 113.82
CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. René DELAFOY, anc. député, Président.
Charles HAENTJENS, Vice-Président.
Jean BABIN-CHEVAYE.
Hippolyte BARDON, Assureur.
Jules BONDUELLE, *.
MM. Etienne HIBON, *.
Anatole MANCEAU, ancien député.
Robert PERGELINE, *.
Raymond RICHOU, *.
R. C. Nantes 739 B.

X^e Anniversaire des Syndicats des Ouvrières des Industries diverses
En pleine banlieue rouge, à Pantin, a été célébré, il y a quelques semaines, le 10^e anniversaire d'un événement dont les retentissements ne sont encore ni très bruyants ni très étendus et qui, cependant, est significatif et demeure plein de promesses : nous voulons dire la fondation des premiers Syndicats chrétiens d'ouvrières d'usine. Quand on sait l'extraordinaire difficulté de pénétrer en un tel milieu, il faut admirer qu'aujourd'hui vi-

COURS PAR CORRESPONDANCE de l'Ecole des Sciences Sociales de Toulouse
L'Ecole des Sciences sociales, organisée par l'Institut Catholique de Toulouse, avec le concours de l'Union Sociale du Midi, vient de commencer sa troisième année d'existence.
L'enseignement y est réparti sur trois années, mais organisé de manière à ce que les études puissent commencer sans grand inconvénient l'une quelconque des trois années.
Il se divise en quatre chaires :
Chaire Léon XIII : Doctrine sociale de l'Eglise. Professeur, M. l'abbé Cavallera.
Chaire Albert de Mun : Législation sociale. Professeur M^e Pigasse.
Chaire Frédéric Le Play : Sciences économiques. Professeur, M. Decombes.
Chaire Ozanam : Pratique des organisations et des œuvres. Monographies et travaux pratiques.

Ces cours sont adressés en plusieurs envois, pour un abonnement de 30 francs. Ceux de cette année vont commencer à paraître. S'inscrire à l'Union Sociale du Midi, 1, rue d'Astorg, Toulouse, chèque postal 70.20. Joindre 1 franc si on désire le programme complet d'enseignement social - primaire, secondaire, supérieur - du diocèse de Toulouse (paru dans les dossiers de l'A. P. 10-12-26).
On peut demander :
Les cours de 1927-28 (2^e année) aux mêmes conditions (30 francs). Ceux de 1926-27 (1^{re} année) épuisés, seront réédités prochainement.
La Chronique Sociale de France de décembre a donné une étude complète sur l'enseignement social à Toulouse.
LES CHEMINS DE LA MONTAGNE, par René Leyvraz. Collection « Ars et Fides », un volume in-16, 220 pages. Bloud et Gay, Editeurs, Paris, 1928, 12 fr.
M. René Leyvraz est le rédacteur en chef du *Courrier de Genève*, quotidien catholique de la Suisse romande. Il collabore à la revue *Nova et Vetera*, qui se publie à Fribourg, sous la direction de MM. Charles Journet et François Charrière.
Fils d'un paysan des Alpes vaudoises, et d'ancienne souche protestante, René Leyvraz ressentit dès l'enfance les lacunes, la croissante incertitude du protestantisme. Ses études à l'Ecole Normale de Lausanne le conduisirent à l'athéisme, puis au socialisme. Nommé rédacteur au *Droit du Peuple*, il défendit dans ce journal, deux années durant, la doctrine

marxiste. A l'épreuve cependant, il parvint à en discerner les faiblesses, les erreurs, les périls redoutables. Pris d'une inquiétude nouvelle, il renonça aux luttes politiques et se rendit à Constantinople où, pendant deux ans, il professa dans une institution américaine, Robert Collège. Au cours de cet exil, le catholicisme, qu'il ignorait totalement, attira son attention. Après une enquête approfondie et de douloureux conflits intérieurs, il se convertit. De retour en Suisse, il entra au bout de quelques mois au *Courrier de Genève*. Considéré comme l'un des chefs de file de la jeune génération, il défend depuis six ans, au prix d'ardentes controverses, la pensée catholique et en particulier la sociologie chrétienne, contre les assauts du marxisme.
Les *Chemins de la Montagne* sont l'itinéraire de ce converti. C'est le récit attachant, émouvant, d'une lente conquête de la Vérité. La Suisse romande, et Genève en particulier, ont joué dans la vie religieuse de l'Europe un rôle de premier plan. Or, de nouveaux courants de pensée, de nouvelles expériences religieuses s'y ébauchent. Le livre que la collection « Ars et Fides » présente aujourd'hui en témoignage avec une singulière énergie.
Les *Chemins de la Montagne* sont préfacés, avec une clairvoyante sympathie, par M. l'abbé Charles Journet, directeur au Grand Séminaire de Fribourg et auteur de l'*Union des Eglises*.

FAITES TOUS VOS ACHATS A
Tél. 123.28
NANTES LA CHATELAINE SAINT-NAZAIRE
Tél. 123.28
- R. C. 553 -